

# Jean-Christophe Vié : « La France doit mieux protéger sa biodiversité »

Comme tous les quatre ans depuis 1996, l'Union internationale pour la conservation de la nature, délivrera, courant 2008, une analyse approfondie de la « liste rouge » des espèces menacées. Sans préjuger de ses conclusions, les chiffres risquent de faire mal. Les données récentes en témoignent.

## Jean-Christophe Vié

est directeur adjoint du programme pour les espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'UICN.

**LA RECHERCHE :** La liste rouge dressée chaque année par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) constitue la référence internationale sur l'état de la biodiversité mondiale. Quel était le bilan fin 2007 ?

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Sur les 41 415 espèces figurant sur la liste, 16 306 (contre 16 118 en 2006) sont inscrites dans l'une des trois catégories suivantes : « En danger critique d'extinction », « En danger », ou « Vulnérable ». Cela signifie qu'elles sont menacées d'extinction. Sont concernés, entre autres, 12 % des espèces d'oiseaux, 23 % des mammifères, 32 % des amphibiens, 42 % des tortues... C'est d'autant plus inquiétant que le nombre d'espèces évaluées par l'UICN ne représente encore qu'une goutte d'eau parmi le 1,8 million d'espèces connues, qui elles-mêmes ne représentent qu'une fraction du nombre d'espèces estimées.

**Comment estimez-vous le degré de menace qui pèse sur une espèce donnée ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Lors de la création de la liste rouge, il y a quarante ans, les évaluations étaient parfois très subjectives, et la nécessité d'élaborer un outil rigoureux s'est assez vite fait sentir. Mais cela a pris du temps. La méthodologie actuelle a été mise en place en 1994, puis révisée et affinée en 2001. Nous avons construit

cinq critères d'évaluation, qui reposent sur des données biologiques telles que la taille de la population de l'espèce considérée, son taux de déclin, l'aire de répartition géographique, ou encore la fragmentation de la répartition de l'espèce. Selon les données dont on dispose, on choisit de se référer à l'un ou l'autre des cinq critères, qui nous permettent alors de placer une espèce dans telle ou telle catégorie.

**Pouvez-vous donner un exemple de critère et la façon dont on l'utilise ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Prenons le critère C. Il se réfère à la taille de la population, et s'applique aux espèces dont les effectifs sont faibles et en déclin. D'après ce critère, une espèce est classée « En danger critique d'extinction » si le nombre d'individus matures est inférieur à 250. Mais ce n'est pas la seule condition. Entre autres, il faut aussi que le déclin de la population soit continu et estimé à 25 % en trois ans ou en une génération (si on ne peut l'estimer, il faut qu'il y ait moins de 50 individus matures dans chaque sous-population). Selon le même critère, une espèce est classée « En danger » si le nombre d'individus matures est inférieur à 2 500, et que le déclin est continu et estimé à 20 % en cinq ans ou en deux générations – ou alors qu'il y a moins de 250 individus matures dans chaque sous-population. Comme vous le voyez, nous sommes loin d'une évaluation subjective.

**N'est-il pas un peu restrictif de travailler au niveau des espèces, plutôt que des écosystèmes ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Je ne le pense pas, car de toute façon, les écosystèmes sont la résultante de la présence





**Nos données permettent d'identifier les écosystèmes menacés, les causes de ces menaces, et les priorités géographiques en termes de conservation**

d'un ensemble d'espèces particulières. Et toutes les données que nous accumulons ne se résument pas, une fois traitées, à une simple liste d'espèces menacées : elles permettent, entre autres, d'identifier les écosystèmes menacés, les causes de ces menaces et les priorités géographiques en termes de conservation. De plus, la notion d'espèces est beaucoup plus familière aux décideurs politiques et au grand public, et les textes législatifs tels que les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », ou encore les annexes des conventions internationales, se réfèrent aux espèces (et utilisent largement les résultats de notre travail).

#### **Peut-on pointer une menace principale ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** À l'heure actuelle, dans tous les milieux, c'est la destruction des habitats qui fait le plus de dégâts : les forêts, par la déforestation ; les zones rurales, par l'intensification de l'agriculture ; les eaux douces, par les barrages ; les milieux marins, par le dynamitage des récifs ou le racleage des fonds. La deuxième cause est la surexploitation par la chasse, la pêche ou l'exploitation forestière. Les espèces envahissantes, également, ont un impact important. Quant au changement climatique, il n'est pas aujourd'hui une cause majeure, mais il risque de le devenir. Il pourrait en particulier renforcer les destructions d'habitats dans certaines zones, par exemple les habitats côtiers à

cause de la montée des eaux ou de la mort des coraux. Mais en règle générale, le déclin d'une espèce résulte d'une combinaison de menaces. Prenons notamment le gorille des plaines de l'Ouest, en Afrique, et le gavia du Gange (un crocodile). En 2007, tous deux sont passés de la catégorie « En danger » à la catégorie « En danger critique d'extinction ». Les principales causes de la disparition du gorille sont la chasse (favorisée par la percée de routes pour l'exploitation du bois), mais aussi le virus Ebola. Le gavia, lui, est essentiellement menacé par la dégradation de l'habitat fluvial et par les filets de pêche (qui ne lui sont pas destinés, mais provoquent souvent sa mort par noyade).

#### **On accuse souvent la liste rouge de ne s'intéresser qu'aux espèces menacées et de ne pas prendre en considération les espèces communes...**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** C'est mal connaître notre façon de travailler. Nous lançons nos programmes sur des groupes entiers, sans *a priori* sur le statut des espèces qui les composent, car notre objectif est de connaître la proportion d'espèces menacées pour chaque groupe. Une fois cela fait, nous suivons attentivement la tendance de toutes les espèces, même celles qui ne sont pas menacées. À ce jour, nous avons évalué tous les oiseaux, tous les mammifères, tous les amphibiens et quelques groupes de plantes. Bientôt, nous aurons évalué tous les ➔

# L'ENTRETIEN DU MOIS

→ Jean-Christophe Vié

⇒ coraux et tous les requins. Et nous allons essayer de couvrir tous les poissons. Maintenant, il est vrai qu'il y a des groupes entiers pour lesquels les informations sont trop rares pour permettre une évaluation. Par exemple, les céphalopodes (pieuvres, seiches, calamars), un groupe riche mais pour lequel on ne dispose de données que pour quelques espèces.

**En 2007, deux coraux des Galápagos sont entrés dans la liste, directement dans la catégorie « En danger critique d'extinction ». Comment cela se fait-il ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Les espèces marines étant sous-représentées sur la liste, nous voulions lancer un programme les concernant, en commençant par les coraux qui sont l'équivalent des forêts tropicales pour les écosystèmes marins. Cela a pris un certain temps, car il a fallu attendre de réunir les financements nécessaires. Ces financements servent à recruter du personnel qui identifie tous les experts d'un

groupe taxonomique donné (par exemple les coraux) et monte des ateliers de travail où ces experts (bénévoles) sont invités afin de confronter leurs données. Ces collaborateurs s'assurent que les critères de la liste rouge sont correctement appliqués, puis procèdent à l'analyse des données et à leur publication. Cette façon de procéder, qui date de 1999, garantit la qualité des informations collectées et l'objectivité des conclusions fournies.

**À propos d'objectivité, les chiffres de l'UICN diffèrent parfois de certaines statistiques gouvernementales. Pourquoi ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Lorsque divergences il y a, elles concernent en général des espèces à forte valeur com-

merciale, comme certains poissons, certains bois tropicaux – le commerce parallèle illégal, par exemple, n'est pas pris en compte dans les statistiques gouvernementales. Mais il faut savoir que nous réunissons toutes les parties prenantes lors de nos ateliers d'évaluation. Certains sont tentés de présenter une version idyllique de la situation pour préserver leurs activités, alors que d'autres peuvent présenter un tableau plus sombre qu'il n'est en réalité, pour attirer des financements sur telle ou telle espèce. Charge à nous de nous en tenir aux faits, aux données scientifiques. C'est ce qui nous permet de maintenir la réputation de sérieux de la liste.

**Paradoxalement, déclarer qu'une espèce est « en voie d'extinction », donc rare, ne risque-t-il pas de renforcer la menace**

**qui pèse sur elle, en particulier lorsqu'il s'agit d'une espèce soumise à braconnage ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Il y a effectivement des données sensibles, car ce qui se raréfie acquiert de la valeur. S'il ne

**Il y a des données sensibles, car ce qui se raréfie acquiert de la valeur. Mais les braconniers ont plus d'informations que nous**

reste que quelques individus de telle espèce de cactus, par exemple, nous ne révélerons pas où ils se trouvent. Mais il ne faut pas se leurrer, les braconniers le savent mieux que nous ! Et les processus de législation de protection sont tellement lents... Dans le cas où une espèce faisant l'objet d'un commerce international est déclarée menacée, des formes de protection sont mises en place par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Mais dans les six mois qui précèdent la mise en application d'une de ses décisions sur une espèce donnée, on constate un pic de son commerce... qui se reporte ensuite sur une espèce voisine.



**Le problème est que le commerce d'espèces menacées rapporte gros.**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Et il est aussi bien moins risqué que celui des armes ou de la drogue ! De plus, lorsqu'il s'agit d'un commerce interne à un pays, la CITES est dépourvue de moyens d'action. Ce sont les éventuelles législations nationales qui peuvent permettre de juguler le phénomène. Encore faut-il qu'elles existent. Ainsi, le mérou géant est pour nous « En danger critique d'extinction ». Or, en Guyane française, il est pêché et ne bénéficie d'aucune réglementation ! Et lorsqu'il y a des législations adéquates, il manque souvent les moyens nécessaires pour les faire appliquer.



## L'ENTRETIEN DU MOIS

→ Jean-Christophe Vié

point de vue, elles restent et demeurent fondamentales, et il n'y en a pas assez, surtout en milieu marin : moins de 1 % de la superficie des océans est protégée ! Mais il faut veiller à un développement cohérent. En particulier, on ne peut pas se contenter de sanctuariser ces nouvelles zones, d'en faire des lieux où toute exploitation serait interdite. Il faut aussi mettre au point des incitations pour que la population locale s'approprie la protection de ces aires. Cela dit, elles ne sont qu'un des outils à notre disposition car bon nombre d'espèces menacées vivent hors des zones protégées.

**Les États signataires de la convention pour la diversité biologique s'étaient engagés, en 2002, à réduire significativement l'érosion de la biodiversité d'ici 2010. L'Europe, elle, s'était engagée à la stopper. Vain espoir ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Force est de reconnaître que ce sera difficile. Nous venons de publier une étude sur les poissons européens d'eau douce : 200 des 522 espèces recensées sont menacées d'extinction. En Europe, là où il y a le plus de moyens ! Mais il y a tout de même quelques succès, par exemple pour certains oiseaux et mammifères protégés grâce aux directives européennes. Cela montre bien que les politiques publiques ont un rôle essentiel.

**D'après le dernier inventaire de la liste rouge, la France arrive au 9<sup>e</sup> rang des pays où la biodiversité est la plus menacée. Comment cela se fait-il ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Du fait que les collectivités d'outre-mer abritent une grande biodiversité. La Nouvelle-Calédonie, à elle seule, a une diversité floristique comparable à celle de l'Europe ! De plus, bon nombre des espèces recensées sur ces territoires sont endémiques, c'est-à-dire qu'elles n'existent nulle part ailleurs sur la planète. Quand l'une d'elles disparaît, cela veut dire qu'elle disparaît à l'échelon mondial. Or, je suis frappé par le déclin de la France – où a été créée l'UICN – sur la scène internationale en matière de conservation de la nature. Il n'y a pas de grande organisation française ou d'ONG ayant un rayonnement mondial en la matière, ou de grande figure avec une aura internationale, comme autrefois Jacques-Yves Cousteau. C'est d'ailleurs vérifié au sein de l'UICN et de sa Commission pour la sauvegarde des espèces : l'implication française est minime. Alors que nous pourrions être une référence pour la sauvegarde du patrimoine naturel mondial, notre pays offre au monde l'image de conflits politisés autour de la réintroduction des ours, du retour des loups en métropole, ou de la chasse. C'est d'autant plus triste qu'à mon sens, la protection de l'environnement est indissociable des combats pour les droits de l'homme. ■■

**Propos recueillis par Cécile Klingler**

**Lorsque des programmes de conservation sont engagés, évaluez-vous leur impact ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** L'évaluation des politiques engagées n'est pas de notre ressort, pas plus que la décision de protéger ou non telle ou telle espèce (cette décision relève des États). Cela dit, notre but n'est pas de rester dans le constat et de voir la liste rouge s'allonger indéfiniment. Nous avons donc développé un indicateur qui nous permet de suivre l'évolution globale des principaux groupes d'espèces : lorsque le statut mondial d'une espèce s'améliore, cela découle bien évidemment des mesures de conservation mises en œuvre. Mais ce système ne nous permet pas encore d'évaluer de façon fine l'influence directe de la création d'un parc sur une espèce. Sauf, bien sûr, lorsque l'espèce en question n'existe qu'en une seule petite zone sur la planète, par exemple, le lynx pardelle, à la frontière de l'Espagne et du Portugal. Si ce lynx passe un jour de la catégorie « En danger critique » à la catégorie « En danger », nous pourrions dire que l'action de l'Espagne ou du Portugal aura joué un rôle de premier plan. En revanche, pour l'ours brun dans les Pyrénées, il faut se référer aux études nationales car l'espèce, très menacée en France, ne l'est pas à l'échelle mondiale (contrairement à six des huit espèces d'ours).

**Les aires protégées (réserves et parcs naturels) restent-elles pour vous un outil fondamental de protection de la biodiversité ?**

**JEAN-CHRISTOPHE VIÉ :** Elles sont parfois décriées, mais on peut se demander ce qui se serait passé dans certaines régions si elles n'existaient pas. De mon

### EN SAVOIR PLUS

■ [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

Le site officiel de l'UICN, en anglais, avec des pages en français pour l'Afrique occidentale et centrale.

■ Jean-Christophe Vié, *Le Jour où l'abeille disparaîtra...*, Arthaud, 2008.

Reportage

Photos :

Yann Mingard